

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21 Pour : 28
Procurations : 7 Contre :
Absent : 1 Abstention :
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 02 juin 2023

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, K BOMBRAY, M PITAUD, C MICHEL, JA BIDET, C IMPARATO, F PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : C ROBERT à I CHARTIER, P DESCAMPS à M PITAUD, S LEMÂÎTRE à JN RAGOT, P COUBARD à JP JOUTARD, B LEFORT à K BOMBRAY, É ROINÉ à A BOUJU, M HOLOWAN à F FERRÉ

ABSENT EXCUSÉ : P PINEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : N BOISSIÈRE

OBJET : 2023-33 SUBVENTION 2023 À L'UNC

Madame Claudine MICHEL, Adjointe à la Culture et à la Communication, propose de verser une subvention de 300,00 € à l'association UNC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Sur proposition des Commissions Culture et Sport lors de la séance du 15 mars 2023

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300,00 € à l'UNC pour l'année 2023.

Le Secrétaire de séance,


Nicolas BOISSIÈRE



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 09 juin 2023
Le Maire,


Jean-Pierre JOUTARD

Le Maire :

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr